

Arrêté n° 2024-58

portant modification de la liste des médecins agréés dans le département du Val-d'Oise

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** le décret n° 84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers ;
- Vu** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;
- Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires ;
- Vu** le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux Conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret du président de la République du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;
- Vu** le décret du président de la République du 16 septembre 2022 nommant Mme Laetitia CESARI-GIORDANI, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de Pontoise ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 23-054 du 20 septembre 2023 donnant délégation de signature à Mme Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 24 novembre 1999 autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visées par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;
- Vu** les avis émis par le Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Val-d'Oise en date du 6 juillet 2022, du 15 novembre 2022, du 31 juillet 2023 et du 26 mars 2024, par le Conseil départemental de l'Ordre des médecins des Hauts de Seine en date du 02 août 2022, par le président du syndicat MG 95 en date du 22 juin 2022, du 19 septembre 2022 et du 26 janvier 2024, par le médecin président du

Conseil médical départemental en date du 23 juin 2022, du 19 septembre 2022, du 30 mars 2023 et du 25 janvier 2024 ;

Vu les demandes d'avis adressées en date du 22 juin 2022, du 19 septembre 2022, du 30 mars 2023 et du 25 janvier 2024 auprès de la Chambre syndicale des médecins du Val-d'Oise, en date du 30 mars 2023 auprès du président du syndicat MG 95 ;

Vu l'arrêté modificatif n°2023-135 du 11 septembre 2023 fixant la liste des médecins agréés dans le département du Val-d'Oise ;

Sur proposition de madame la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° 2023-135 du 11 septembre 2023 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département du Val-d'Oise est modifié comme suit :
Les annexes I et II sont remplacées respectivement par les annexes I et II du présent arrêté.

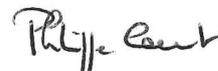
Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif à la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, boulevard de l'Hautil – BP 30 322 – 95027 Cergy-Pontoise cedex – dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, et la directrice départementale de l'agence régionale de santé du Val-d'Oise, sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié avec ses annexes au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy, le **29 AVR. 2024**

Le préfet,



Philippe COURT